

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PLOUGOULM

**Annulation d'une décision de non opposition à déclaration préalable
au nom de la commune**

Le maire de PLOUGOULM,

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n°

DP 029 192 25 00075

délivrée le 4 décembre 2025 à **EDF SOLUTIONS SOLAIRES** représentée par LESOUEF Sophie sise 6B RUE RENE FONCK 44860 SAINT AIGNAN GRANDLIEU,
autorisant, sur un terrain situé **4 KERVEROT, la pose de panneaux photovoltaïques en toiture**,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12/11/2008 modifié le 08/11/2017, et notamment les dispositions d'urbanisme afférentes à la zone A,

CONSIDERANT que le bénéficiaire a présenté le 23/12/2025 une demande d'annulation de l'arrêté susvisé ;

A R R E T E

ARTICLE UNIQUE :La décision de non opposition à la déclaration préalable susvisée est **ANNULEE**.

A PLOUGOULM, le **23 DEC. 2025**
Le Maire :

Patrick GUEN



La présente décision a été transmise au représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, le **23 DEC. 2025**